

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIII^e Année.

N^o 6.

Juin 1898.

AUX GRANDES MANŒUVRES FRANÇAISES

de 1897¹.

(Fin.)

II. Doit-on marcher au canon ?

Pour l'étude de cette question, je vais prendre les événements qui se sont déroulés le 10 septembre. Ce jour-là, l'armée du Nord se portait vers le Sud-Est, l'axe du mouvement étant la route de Bapaume à Péronne, par Beaulencourt, le Transloy et Sailly-Sallisel. La division « provisoire » de cavalerie avait reçu pour mission de couvrir le flanc droit de l'armée : à cet effet, elle devait suivre l'itinéraire Pys-Flers-Lesbœufs. La 5^e division de cavalerie couvrait pareillement la gauche de la marche.

Dans ces conditions, je me mets en route avec les cyclistes, qui se dirigent sur le moulin de Flers. Nous y sommes à 7 $\frac{1}{2}$ heures.

Entre temps, on avait entendu la voix du canon : sur le coup de 6 $\frac{1}{2}$ h., il avait grondé dans le lointain sur notre gauche et en avant de nous. Le commandant de la colonne d'infanterie de gauche devait-il donc obliquer à gauche ? J'estime que non. Sachant qu'il avait à sa gauche la division de cavalerie, laquelle pouvait s'être trouvée entraînée fort loin, il n'avait pas à se déranger, sauf à envoyer des officiers se renseigner sur ce qui se passait, tout en continuant bien tranquillement sa route.

¹ Voir notre livraison de mai 1898.